

Entre Loire et vignoble à Drain - version courte



Visorando



Randonnée n°4061961

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Cette randonnée est une variante plus courte de la randonnée de 18,7 km "Entre Loire et vignoble". Vous traversez Drain entre coteaux, sentiers boisés, champs et vignobles. Prenez le temps d'observer la faune et la flore typique à chacun de ces environnements ainsi que le panorama dégagé sur les vallées de Loire tandis que vous traversez les vignobles de Drain.

Durée :	2h50	Difficulté :	Facile
Distance :	9.44km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	33m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	33m		
Point haut :	44m	Commune :	Drain (49530)
Point bas :	5m		



Description

Rendez vous sur le parking du Camping de Beaugregret à Drain pour le départ de cette randonnée, suivre le balisage **bleu**.

(D/A) Lorsque vous êtes face au camping, prenez la route qui se trouve sur votre gauche et qui supporte GR®3, entre le camping et les pâtures. Continuez toujours tout droit jusqu'à un croisement.

(1) Poursuivez le chemin sur votre droite. Le suivre sur environ 550 m jusqu'à arriver à un croisement en T. Prenez à droite en quittant le GR®3 et continuez tout droit sur 150 m.

(2) Le chemin se sépare en trois là où on traverse la Boire de la Rompure lorsque son niveau est élevé. Vous pouvez prendre le sentier le plus à gauche si le niveau de la Boire n'est pas trop élevé ; sinon, prenez le sentier du milieu qui passe sur un petit pont au-dessus d'une écluse. Poursuivez votre chemin sur ce même sentier entre les pâtures sur environ 2 km pour parvenir à un croisement en T.

(3) Prenez la route à gauche, direction les Brevets. Dépassez le camping sur votre droite puis tournez à droite juste après la dernière habitation du hameau. Restez sur ce sentier qui vire légèrement à gauche puis légèrement à droite et débouche sur un nouveau croisement.

(4) Tournez à droite. Vous aurez alors la Boire de la Nigaudière juste à votre gauche. Longez-la jusqu'à rattraper une route goudronnée. Virez à gauche et franchissez deux petits ponts.

(5) Prenez à gauche sur le chemin caillouteux qui traverse Villeneuve puis encore à gauche au premier croisement. Suivez le chemin non loin des boires et du Ruisseau des Robinets. Au croisement, prenez à gauche puis de suite à droite pour déboucher sur la D751. Traversez **avec prudence** en l'absence de passage protégé et continuez en face vers le Bas Frêne.

(6) Tournez à droite à travers les vignobles jusqu'à rattraper la Rue Guillaume.

(7) Virez à gauche puis dans la première rue à droite, Impasse Fontaine des Sermentières (la signalisation l'indique comme étant le Chemin de la Caillerie). Suivez ce chemin qui vire légèrement à droite puis à gauche jusqu'à rattraper le Chemin des Dames et prolongez jusqu'au croisement avec le Chemin des Tuilots.

(8) Prenez à droite et longez le cimetière. Traversez la D751 au passage protégé et poursuivez tout droit dans la Rue des Pêcheurs

Points de passages

D/A Camping Municipal Beaugregret à Drain
N 47.344384° / O 1.206248° - alt. 11m - km 0

1 Croisement, à droite
N 47.34209° / O 1.226844° - alt. 8m - km 1.58

2 Boire de la Rompure - Loire (fleuve)
N 47.346529° / O 1.227322° - alt. 8m - km 2.3

3 Croisement, à gauche
N 47.348673° / O 1.202662° - alt. 10m - km 4.19

4 Boire de la Nigaudière
N 47.348044° / O 1.194293° - alt. 8m - km 5.04

5 Chemin caillouteux à gauche
N 47.344481° / O 1.204177° - alt. 11m - km 6.01

6 Le Bas Frêne
N 47.34406° / O 1.189116° - alt. 29m - km 7.6

7 Rue Guillaume
N 47.342349° / O 1.199979° - alt. 38m - km 8.46

8 Chemin des Tuilots
N 47.341229° / O 1.206286° - alt. 41m - km 9.07

D/A Camping Municipal Beaugregret à Drain
N 47.344384° / O 1.206248° - alt. 11m - km 9.44

pour rejoindre le parking du camping (D/A).

Informations pratiques

Dans l'idéal : prévoir de porter un gilet jaune ou autre vêtement voyant car vous marcherez parfois directement sur la route, empruntée par des voitures.

22% de voies goudronnées.

A proximité

Les boires

Boire : nom commun régional en Maine-et-Loire et en Loire-Atlantique : une boire ou "bouère" (en patois angevin) est un bras mort de la Loire, souvent ensablé ou envasé, remis en eau l'hiver au moment d'une crue.

Grâce aux 7 panneaux du sentier de découverte, vous apprendrez les différents environnements des boires de Drain. Elles comportent des milieux variés du fait des hauteurs d'eau différentes et d'une végétation diversifiée.

Cet habitat spécifique permet d'accueillir une faune et une flore particulières, telle le célèbre Martin-pêcheur, le castor ou la Fritillaire Pintade (plante herbacée). Et récemment, la fougère d'eau à quatre feuilles (la Marsilée) a fait sa réapparition. Saurez-vous les observer aux bords des boires ?

Ces espèces sont protégées : admirez-les sans les cueillir.

Les traces de passage du castor

Le castor européen est le plus grand rongeur de France avec une taille moyenne de 80 à 120 cm auquel il faut ajouter 40 cm pour sa queue. Alors qu'il semblait avoir disparu de la région au XVIIe siècle, depuis quelques années, il fait sa réapparition, notamment dans les boires de Drain. C'est un mammifère essentiellement nocturne, mais vous pouvez observer les traces de son passage sur les rives où il écorce les branches et taille les arbres en forme de crayon.

Frênes têtards

Le frêne têtard est caractéristique du patrimoine ligérien. Il a de multiples qualités dont celle d'être un excellent bois de chauffage. Connu pour sa coupe régulière au sommet du tronc, ce "monument" du bocage est très utile au maintien des berges. Il est victime d'un abattage massif et réalisé sans concertation, car l'excroissance formée ("la loupe") est un bois précieux très recherché pour sa structure veinée et ses nombreux coloris. Idéal en marqueterie pour la création d'instruments de musique, l'aménagement de bateaux ou de tableaux de bord de voiture.

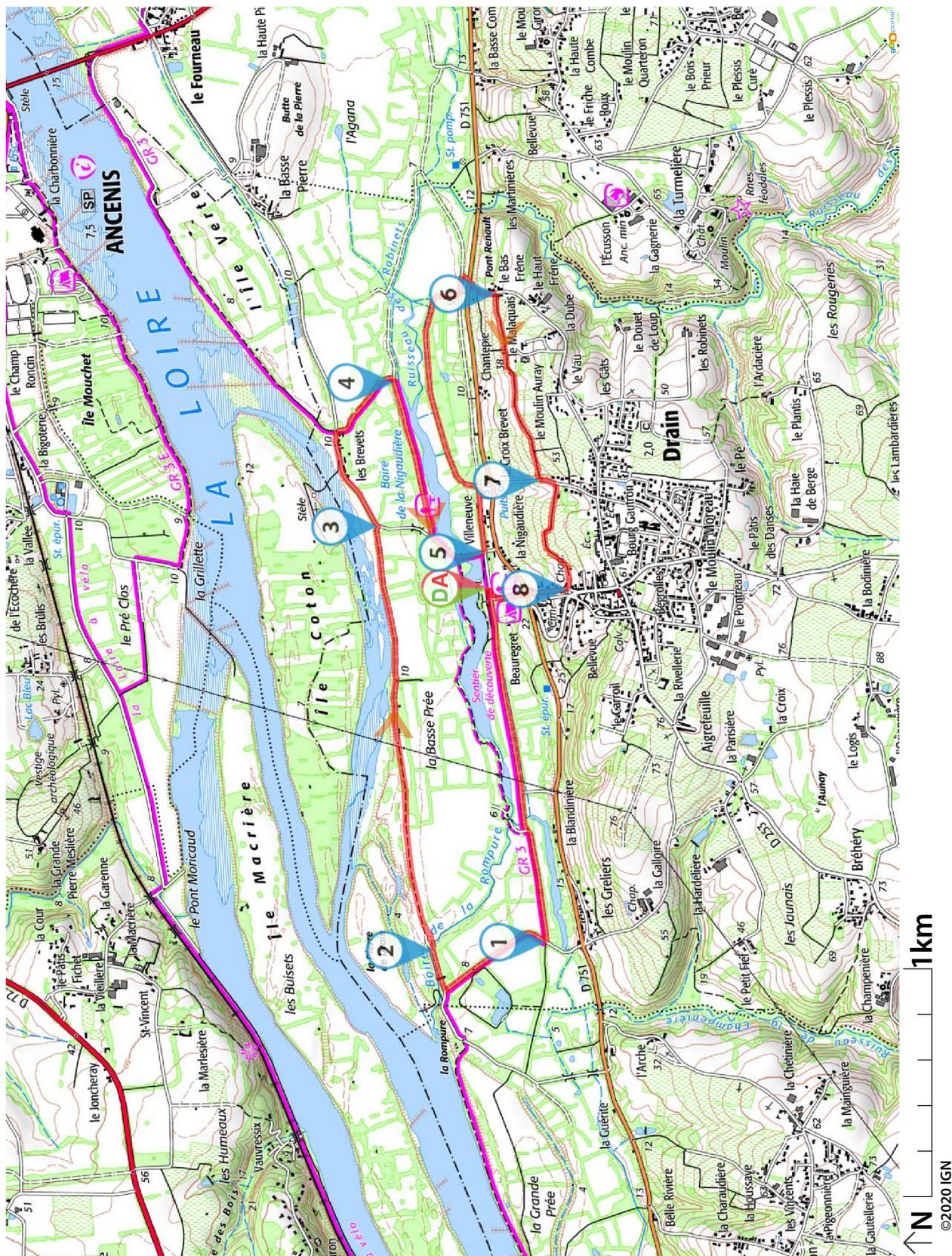
Sources : www.cpieloireanjou.fr

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-entre-loire-et-vignoble-a-drain-version/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.